



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Séance ordinaire du 16 février 2026  
Salon du personnel

Séance en présentiel

PERSONNES PRÉSENTES	PERSONNES ABSENTES
Mme Véronique Bertrand, membre parent Mme Valérie Binette, membre parent Mme Karine Rose, membre parent Mme Véronique Gendron, membre parent M. Jean-Sébastien Turcotte, membre parent Mme Marie-Hélène Ranger, membre parent (substitut) Mme Valérie Blanchette, membre service de garde Mme Céline Genest, membre enseignant Mme Sylvie Chéné, membre enseignant Mme Christyne Dodier, membre enseignant Mme Camille St-Pierre, membre administration Mme Cindy Godon, directrice	

### 1. Ouverture de l'assemblée

Nous avons quorum. La séance est ouverte à 18 h 31.

### 2. Parole au public

Aucun public

### 3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Karine Rose et APPUYÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

CE-2526-042

### 4. Adoption et suivi du procès-verbal du 19 janvier 2026

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Gendron et APPUYÉ à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15 décembre 2025 avec la correction d'une erreur d'orthographe au point 9.

CE-2526-043

### 5. Consultation école

#### a) Sorties et activités éducatives

Mme Cindy Godon, directrice, présente le tableau des activités ainsi que les activités à approuver :

a.i) Atelier les algonquiens et les Iroquoiens (Archéophone)

a.ii) Musée Armand-Frappier

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Gendron et APPUYÉ à l'unanimité :

---

D'APPROUVER les activités des algonquiens ainsi que la sortie au musée Armand-Frappier proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**a.iii) Sortie au dépanneur**

Les membres du conseil questionnent le côté pédagogique selon les critères d'encadrements. Il y aura un retour lors de la prochaine séance avec les réponses des enseignant(e)s de 5<sup>e</sup> année.

**a.iii) Activité aux jeux d'eau devant l'école**

Il est proposé par Mme Sylvie Chéné de modifier les groupes visés par l'activité pour l'ensemble des groupes.

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Gendron D'APPROUVER l'activité aux jeux d'eau pour tous les élèves de l'école.

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Bertrand et APPUYÉ à l'unanimité :

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### CE-2526-045

### 6. Critères sélection direction

Les membres discutent de modifications pertinentes pour le point 4.

IL EST PROPOSÉ par Mme Véronique Bertrand D'APPROUVER les critères de sélection de la direction avec les modifications.

#### CE-2526-046

### 7. Marche Papillon

Mme Véronique Bertrand questionne les membres sur leurs conclusions face à la marche papillon. Il est mentionné que c'est un projet qui s'est un peu essoufflé et les membres mentionnent qu'il est préférable d'attendre qu'une cause qui nous tient à cœur se représente.

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Chéné de prendre une pause de la marche papillon et APPUYÉ à l'unanimité.

#### CE-2526-047

### 8. Suivi module

Mme Cindy Godon fait le suivi concernant le module sur la cour d'école. Il est mentionné que nous pourrions avoir une soumission lorsque la neige aura fondue. La surface étant trop ferme actuellement, selon les tests d'amortissement effectués, devra être remplacée. Une décision devra être prise avant l'été, selon les solutions qui seront proposées.

Parallèlement, les lignes sur la cour seront refaites. Un projet de tables est aussi en cours, chapeauté par M. Marc-André Guindon, Marie-Hélène Binette et Mme Véronique Bertrand.

Il est convenu que nous attendrons les montants pour chaque projet afin de conclure ce qui sera priorisé.

### 9. Informations

#### a) Présidente

Aucune

**b) Représentante au comité de parents**

Mme Valérie Binette mentionne qu'ils ont discuté des fonds spéciaux brièvement. Ils ont également parlé du programme de Transit. Mme Cindy Godon explique ce en quoi ce programme consiste.

**c) Direction**

Mme Cindy Godon mentionne que nous avons reçu les couvertures d'urgences, pour faire suite à la recommandation lors de la dernière séance du conseil d'établissement. Des couvertures ont été déposées dans les pochettes d'urgence de chacune des classes ainsi que dans la pochette d'urgence qui se trouve à l'administration.

**d) Enseignants**

Mme Céline Genest et Mme Sylvie Chéné parlent du carnaval et de son succès.

**e) Service de garde**

Mme Valérie Blanchette parle de la journée pédagogique et de l'activité du magicien. Les membres parents mentionnent qu'il est dommage que les enfants inscrits à la journée n'aient pas eu accès à l'activité malgré qu'elle ait lieu à l'école.

**f) Personnel de soutien**

Mme Camille St-Pierre mentionne que les inscriptions pour la prochaine année scolaire vont bon train.

**g) Parents**

Aucune

**10. Varia**

Aucun

**11. Date de la prochaine rencontre : 23 mars 2026 à 18 h 30**

**12. Levée de l'assemblée**

Mme Véronique Bertrand lève l'assemblée à 20 h 13.

CE-2526-048